À l'attention de Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, maire de Paris,
Monsieur Gérald BARBIER, président de la CCI de Paris,
Monsieur Francis BUSSIÈRE, président de la CMA Île-de-France,
Monsieur Patrice FAURE, préfet de police de Paris,
Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Île-de-France,
Madame Valérie PÉCRESSE, présidente du Conseil régional d'Île-de-France

Objet : Conséquences économiques des couvre-feux et des violences urbaines – Demande urgente de mesures d'accompagnement et d'indemnisation

Madame, Messieurs,

Nous, représentants des organisations professionnelles des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés, des bars, des établissements de nuit et de l'ensemble des métiers de bouche, souhaitons attirer solennellement votre attention sur les conséquences économiques particulièrement graves des récents événements survenus à Paris et des mesures de couvre-feu qui ont suivies.

Si nous comprenons pleinement la nécessité de garantir la sécurité des personnes et des biens et de prévenir de nouveaux débordements, nous tenons à souligner la situation dramatique dans laquelle se trouvent aujourd'hui de nombreux établissements parisiens.

Au-delà des commerces directement victimes de dégradations, un très grand nombre d'établissements, pourtant épargnés par les violences, ont subi des pertes d'exploitation considérables, avec des baisses de chiffre d'affaires pouvant atteindre **60 à 100 %** sur certaines journées et soirées.

Ces pertes résultent notamment des restrictions d'activité imposées par les couvre-feux, mais également d'une communication insuffisamment claire sur les périmètres concernés, laissant parfois penser à la population, aux touristes et aux professionnels que des quartiers entiers de Paris étaient fermés ou devenus inaccessibles.

Cette situation a provoqué des annulations de réservations, une chute brutale de la fréquentation et, pour certains établissements, une interruption quasi totale de leur activité.

Nous souhaitons rappeler que nos entreprises, déjà fragilisées par une conjoncture économique difficile, doivent continuer à assumer leurs charges fixes, leurs loyers, leurs échéances bancaires et les rémunérations de leurs salariés, alors même que leurs recettes se sont brutalement effondrées.

Il nous paraît donc indispensable que les pouvoirs publics prennent en considération non seulement les dommages matériels directement causés par les violences, mais également **les pertes d'exploitation subies par les établissements indirectement touchés par ces événements et par les mesures administratives prises pour y répondre.**

À ce titre, nous sollicitons :

- La reconnaissance officielle des préjudices économiques subis par les établissements situés dans les secteurs concernés, y compris en l'absence de dégradations matérielles ;
- La mise en place d'un dispositif exceptionnel d'aide ou d'indemnisation permettant de compenser les pertes d'exploitation directement liées aux couvre-feux et aux événements ;
- La confirmation du bénéfice des mesures d'allègement ou de report des charges sociales, fiscales et des échéances financières (intégrant la CFE) ;
- Une communication institutionnelle plus précise sur les zones réellement concernées par les restrictions, afin de ne pas pénaliser inutilement l'activité économique des quartiers voisins ;
- L'organisation rapide d'une réunion de travail réunissant les autorités compétentes et les représentants de nos organisations professionnelles afin d'évaluer les conséquences économiques et de définir des réponses adaptées.

Nous considérons que les entreprises qui contribuent quotidiennement à l'attractivité, à l'emploi et à la vitalité économique de Paris ne doivent pas supporter seules les conséquences financières d'événements dont elles ne sont en rien responsables.

Notre démarche se veut collective, constructive et responsable. Elle vise à préserver un tissu économique déjà fragilisé et à éviter que ces événements n'entraînent de nouvelles difficultés de trésorerie, des suppressions d'emplois, voire des fermetures définitives.

Compte tenu de l'urgence de la situation, nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir dans les meilleurs délais afin d'examiner les mesures susceptibles d'être mises en œuvre.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

SNEG & Co Le président, Olivier ROBERT	Union CHR Paris IDF GHR Paris IDF Le président, Pascal MOUSSET	Culture Nuit Le président, Aurélien ANTONINI	CGAD Ile de France, Le président, Franck THOMASSE




